



## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 27 juin 2019

n° 129-19 C

**Objet :** RD - Approbation du 3e contrat de bassin versant du lac du Bourget

- date de convocation le 21 juin 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-sept juin à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jarsy, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 51

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Emmanuelle Andrevon
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Pierre Gerard
<b>Barberaz</b>	David Dubonnet - Yvette Fetaz
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Jean-Luc Berthalay
<b>Challes-les-Eaux</b>	Julien Donzel
<b>Chambéry</b>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori
<b>Cognin</b>	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Annick Bonniez
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin
<b>La Ravoire</b>	Marc Chauvin
<b>La Thuile</b>	
<b>Le Châtelard</b>	Pierre Hemar
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Hubert Marechal
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Jérôme Esquevin
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Philippe Dubonnet

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 19

de Philippe Bard à Isabelle Rousseau - de Céline Barniaudy à Josiane Beaud - de Frédéric Bret à Michel Dyen - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Nathalie Colin-Cocchi à Aloïs Chassot - de Albert Darvey à Pierre Gerard - de Marie-José Dussauge à Walter Sartori - de Muriel Jeandet à Dominique Mornand - de Delphine Julien à Benoit Perrotton - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Claudette Levrot-Virot à Françoise Marchand - de Jean-Michel Picot à Christophe Richel - de Dominique Pommat à Bernard Januel - de Patrick Roulet à Christian Papegay - de Dominique Saint-Pierre à Pierre Perez - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Xavier Dullin - de Sylvie Vuillermet à Anne Routin

• conseillers excusés : 12

François Blanc - Stéphane Bochet - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Pierre Coendoz - Jean-Claude Davoine - Daniel Grosjean - Jean-Marc Léoutre - Anne Manipoud - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Françoise Van Wetter

**GRAND CHAMBERY**

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Conseil communautaire du 27 juin 2019

délibération n° 129-19 C

objet **RD - Approbation du 3e contrat de bassin versant du lac du Bourget**

---

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, rappelle que le territoire du lac du Bourget a fait l'objet de deux contrats de bassin versant successifs (2003-2009 et 2011-2017).

Ces deux programmes d'actions s'articulaient autour des thématiques suivantes et se limitaient au bassin versant du lac du Bourget et donc aux communes de Grand Chambéry, hors Bauges :

- améliorer la qualité des eaux dans l'objectif d'atteindre le bon état écologique,
- mettre en œuvre une opération collective visant à réduire les pollutions par les substances dangereuses,
- réduire les pollutions par les pesticides d'origine agricole et non agricole,
- « renaturer » et restaurer les milieux aquatiques (rivières, zones humides, lac),
- mettre en œuvre le Plan de gestion de la ressource en eau,
- communiquer et sensibiliser tous les publics sur les thématiques du contrat de bassin versant,
- mettre en place les actions pédagogiques en direction des scolaires.

Les bilans et suivis réalisés mettent en évidence un taux de réalisation supérieur à 80 % sur l'ensemble des deux contrats.

Pour autant, des actions sont encore à mener sur les milieux aquatiques pour atteindre les objectifs fixés par le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et son programme de mesures. Il convient donc de poursuivre les efforts engagés depuis les années 2000, au travers d'une nouvelle contractualisation à l'échelle du territoire du lac du Bourget. Le programme d'actions prévoit également d'étendre les actions du petit cycle d'eau (eau potable et assainissement) à l'ensemble des communes de Grand Chambéry, territoire des Bauges compris.

Le programme d'actions du contrat de bassin versant 2019-2022 répond à l'ensemble des problématiques liées à l'eau sur le territoire, au travers des principales orientations ci-après :

- lutter contre les pollutions domestiques : 10,2 M€ d'investissements, dont 5,6 M€ par Grand Chambéry (dont 2 M€ pour les stations d'épuration des Bauges et 3 M€ pour la réhabilitation des réseaux du centre-ville de Chambéry),
- réduire la pollution par les substances dangereuses au travers de l'opération collective : 6,7 M€, dont 283 k€ par Grand Chambéry et 6 M€ d'investissement par les entreprises,
- atteindre l'équilibre quantitatif de la ressource en eau au travers du Plan de gestion de la ressource en eau : 30 M€, dont 12,4 M€ par Grand Chambéry (dont 2 M€ pour la substitution des sources déficitaires sur l'Epine, 6,5 M€ pour le maillage, le renforcement, le secours et la réduction des fuites sur les Bauges, 1,9 M€ pour la retenue collinaire de l'Epine, 1,8 M€ pour la rénovation des réseaux unitaires dans le périmètre de Joppet),
- s'adapter aux changements climatiques : 4,6 M€, dont 3 M€ par Grand Chambéry pour la valorisation des biogaz de l'UDEP et 1,4 M€ par la Ville de Chambéry pour la désimperméabilisation sur 4 projets municipaux,
- restaurer les rivières : 12,2 M€ investis sur le territoire dont 7,9 M€ pour la Leysse aval et l'Hyères,
- restaurer et entretenir les zones humides : 1,8 M€,
- restaurer, entretenir et préserver les roselières et le littoral du lac : 700 k€,
- communiquer et sensibiliser tous les publics aux enjeux des milieux aquatiques du territoire : 709 k€.

L'ensemble de ces actions bénéficie, dans le cadre de la contractualisation, d'aides de l'Agence de l'eau à hauteur de 30 à 70 % des montants d'investissement. Sur l'ensemble du contrat, l'Agence de l'eau s'engage sur 25 M€ d'aides financières sur un montant global d'investissements de 67 M€, dont 21,4 M€ sous maîtrise d'ouvrage de Grand Chambéry.

Les opérations concernant Grand Chambéry sont intégrées dans les tableaux joints en annexe et en très grande majorité inscrites à la programmation pluriannuelle des investissements.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry,

**Vu** l'avis du conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement du 6 juin 2019,

**Vu** l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 29 janvier 2019,

***Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 :** **approuve** le 3<sup>ème</sup> contrat de bassin versant du lac du Bourget,

**Article 2 :** **autorise** le président ou son représentant à signer les pièces à intervenir.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 129-19 C

Objet de l'acte : RD - Approbation du 3e contrat de bassin versant du lac du Bourget

Thème Préfecture : 8 - Domaines de competences par themes 8 - Environnement

Date de l'acte : 27 juin 2019

Annexe(s) : CBV lac du Bourget, actions, Contrat de bassin versant

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190627-lmc1H22239H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22239H1

Date de transmission en Préfecture : 12 juillet 2019

Date de réception en Préfecture : 12 juillet 2019